

POLITIQUES ET INFORMATION D'ORDRE GÉNÉRAL

Vous devez connaître les règles et les règlements de l'Université et vous tenir au courant de tout changement. Les sections suivantes du présent Catalogue des cours contiennent des renseignements importants dont vous aurez besoin au cours de vos études à l'Université McGill; elles devraient donc être consultées périodiquement, tout comme les autres sections et les publications connexes.

Respect des règles et exactitude des renseignements

Lorsque vous faites une demande d'admission à l'Université, vous êtes lié(e) par les statuts, les règles, les règlements et les politiques en vigueur à l'Université McGill et à la faculté ou aux facultés auxquelles vous pourriez être admis(e) et inscrit(e), y compris les politiques contenues dans l'annuaire de l'Université et les documents en rapport avec les droits de scolarité, et, de ce fait, vous vous engagez à les respecter. Votre obligation en tant qu'étudiant(e) commence avec votre inscription et se termine conformément aux statuts, aux règles, aux règlements et aux politiques de l'Université.

Vous devez vérifier toutes les informations ou déclarations fournies dans votre dossier de candidature. Des informations erronées ou fausses peuvent compromettre votre admission. En effet, l'Université se réserve le droit de révoquer une admission accordée sur la base de telles informations dans un dossier de candidature ou dans les documents justificatifs.